



ZOLPAN
INDUSTRIE

METALPRIM 169135

Référence 169135

DEFINITION

Primaire antirouille monocomposant en phase solvant, applicable sur tous supports y compris certains plastiques durs et pouvant être recouvert par la plupart de nos peintures mono et bicomposantes.

DESTINATION

- Intérieur et extérieur,
 - Protection anticorrosion des outillages, machines et matériels pour la construction mécanique, électromécanique, électrique, métalliques, en atmosphère rurale et atmosphère urbaine et industrielle avec pollution modérée,
 - Travaux neufs ou de maintenance,
 - Doit être recouvert pour assurer sa fonction antirouille.
-

SUPPORTS

Métaux ferreux, non ferreux, métaux légers (laiton, cuivre, aluminium), métal galvanisé et plastiques durs. Acier métallisé (projection au pistolet de zinc fondu) avec une épaisseur maximale de 40µm secs sinon risque de bullage.

CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES

- ⇒ Excellent accrochage sur métaux non ferreux et sur matières plastiques type ABS/SAN, POM, PVC rigide, PMMA, PA, CAB,
 - ⇒ Couche d'accrochage sur ancienne peinture avant application d'une finition de type époxy ou polyuréthane.
-

CARACTERISTIQUES D'IDENTIFICATION

Présentation	Peinture fluide monocomposante
Nature de la résine	Ester d'époxy
Aspect du film sec	Mat
Extrait sec en poids	(44 ± 3) %
Extrait sec en volume	(33 ± 3) %
Teneur en COV	Maximum 600g / L. Application uniquement dans une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à autorisation.
Densité	1,15 ± 0,05
Viscosité	(30 ± 5) s coupe Afnor 4 à 20°C
Point éclair	Supérieur à 21° C
Séchage à 20°C, 70% HR	Sec au toucher : 30 mn
et 35 µm secs	Sec : après 4 h, Surcouchable : après 1 h
Epaisseur recommandée	30 à 40 µm secs
Rendement théorique	8 m²/kg à 35 µm secs sur support lisse et sans perte
Classification NF T 36-005	Famille I Classe 10g

MISE EN ŒUVRE

Elle doit être conforme aux normes en vigueur et aux règles de l'art.

PREPARATION DES SUPPORTS

Les surfaces à peindre doivent être soigneusement débarrassées de toutes souillures, anciennes peintures mal adhérentes, traces de graisse, par grattage - brossage, dépoussiérage et dégraissage. La rouille, la calamine, les anciennes peintures détériorées doivent être éliminées de préférence par grenailage ou sablage à un degré de soin SA 2 ½ et si un sablage n'est pas possible, procédez à un grattage - brossage à un degré de soin St 3.

Sur support peint ancien, adhérent et cohérent, réalisez un ponçage ou un brossage métallique si nécessaire pour favoriser l'adhérence sur surface trop lisse, puis procédez à un lessivage ou dépoussiérage.

En cas de doute, réaliser un essai préalable d'adhérence.

APPLICATION DU PRODUIT

Nombre de couche 1 couche
Préparation de la peinture Bien homogénéiser la peinture par agitation avant emploi.

	Matériel	Dilution
Application	Pistolet pneumatique	Peinture prête à l'emploi
	Pistolet airless ou airmix	
Viscosité d'application : 25 à 35 s coupe Afnor 4 à 20°C		

METALPRIM 169135 peut être formulé sur demande pour une application au pistolet électrostatique.

Nettoyage du matériel Diluant synthétique réf. 880146 aussitôt après utilisation

RECOUVREMENT 1 h après l'application du primaire, par la plupart de nos finitions

RECOMMANDATIONS Conditions d'application :

- par température ambiante et du support comprise entre +10°C et +30°C,
- par humidité relative inférieure à 85%,
- sur support non condensant : la température du support doit être au moins 3°C supérieure à celle du point de rosée.

TEINTE Gris RAL 7035 – fabrication usine

CONDITIONNEMENT 5kg et 25 kg

CONSERVATION 18 mois en bidons d'origine fermés et non entamés.
Stocker dans un local ventilé à une température comprise entre + 5 et + 35 °C.

HYGIENE ET SECURITE Consulter :
- l'étiquette informative de sécurité sur l'emballage,
- la fiche de données de sécurité correspondante.

Nota : La présente notice annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit. Il appartient à notre clientèle de vérifier auprès de nos services qu'elle n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

Les informations contenues dans cette notice n'ont qu'une portée indicative et ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à repeindre.

DATE : 10 octobre 2019